

Ruhengeri, le 14 avril 1954.

2.137

PROCES-VERBAL DE REMISE.

Nous soussigné SCHMIT Léopold, comptable territorial à Ruhengeri, certifions avoir remis ce quatorzième jour du mois d'avril, la somme de trois mille sept cent septante francs à la nommée Nyiraruvugo, fille de Bahira (e.v) et de Nagasanzwe (e.v), originaire de la colline Bukaragata, chefferie Bukamba-Ndorwa, sous-chefferie Rwabuhungu, et y résidant, somme nous parvenue par accreditif n^o 9II60 établi suivant ordonnance 5/058I du 9 mars 1954 représentant la succession de Bitana.

dont acte.

J. Schmit

Témoins:

MUSTARI Sébastien.

J.P. Mustari

NTABWORA Léon.

[Signature]

Ruhengeri



10411

